



Pas de contrat cdd, plus d'horaire

Par **benj85**, le **20/08/2015 à 09:53**

Bonjour je suis dans un centre Leclerc depuis une semaine en cdd hors je n'ai toujours pas de contrat ni de visite médicale obligatoire. Je l'ai fait remarqué à ma responsable je lui ai dit que j'aimerais avoir mon bordereau de déclaration et mon contrat afin de continuer à venir. Elle ma dit que si j'étais pas content fallait pas revenir (mot pour mot sur mon répondeur) j'ai donc envoyé un recommandé aussitôt pour dénoncer le fait que de part la loi j'étais en CDI donc je leur propose un terrain amiable, fin de cdd normal mais avec une prime exceptionnelle pour compenser. Que pensez vous de cette situation ? que doit je faire ?

Par **P.M.**, le **20/08/2015 à 10:30**

Bonjour,
Sans contrat de travail signé antidaté, lequel aurait dû vous être transmis dans les 2 jours ouvrables, vous pouvez vous considérer en CDI avec présomption d'un temps complet...
Je ne vois pas à quoi pourrait correspondre une prime exceptionnelle si vous acceptez de régulariser et cela m'étonnerait que l'employeur accepte...

Par **benj85**, le **20/08/2015 à 11:04**

Je ne veut pas rester en cdi la bas vu comment ça commence et en plus il ne veut pas que je revienne il m'a dit que je n'avais pas d'horaire point. La prime c'est juste une petite réparation amiable pour éviter le prud'homme c'est tout ce que je demande.

Par **chatoon**, le **20/08/2015 à 11:19**

Bonjour,

Faites-vous tout petit et ne signez surtout pas le moindre contrat ! Je vous invite à consulter mes messages en tapant "intérim présomption irréfragable" dans le moteur de recherche de ce site LEGAVOX.

Par **benj85**, le **20/08/2015** à **11:20**

Pourquoi me faire tout petit ?? je ne suis pas en tort tout de même !?